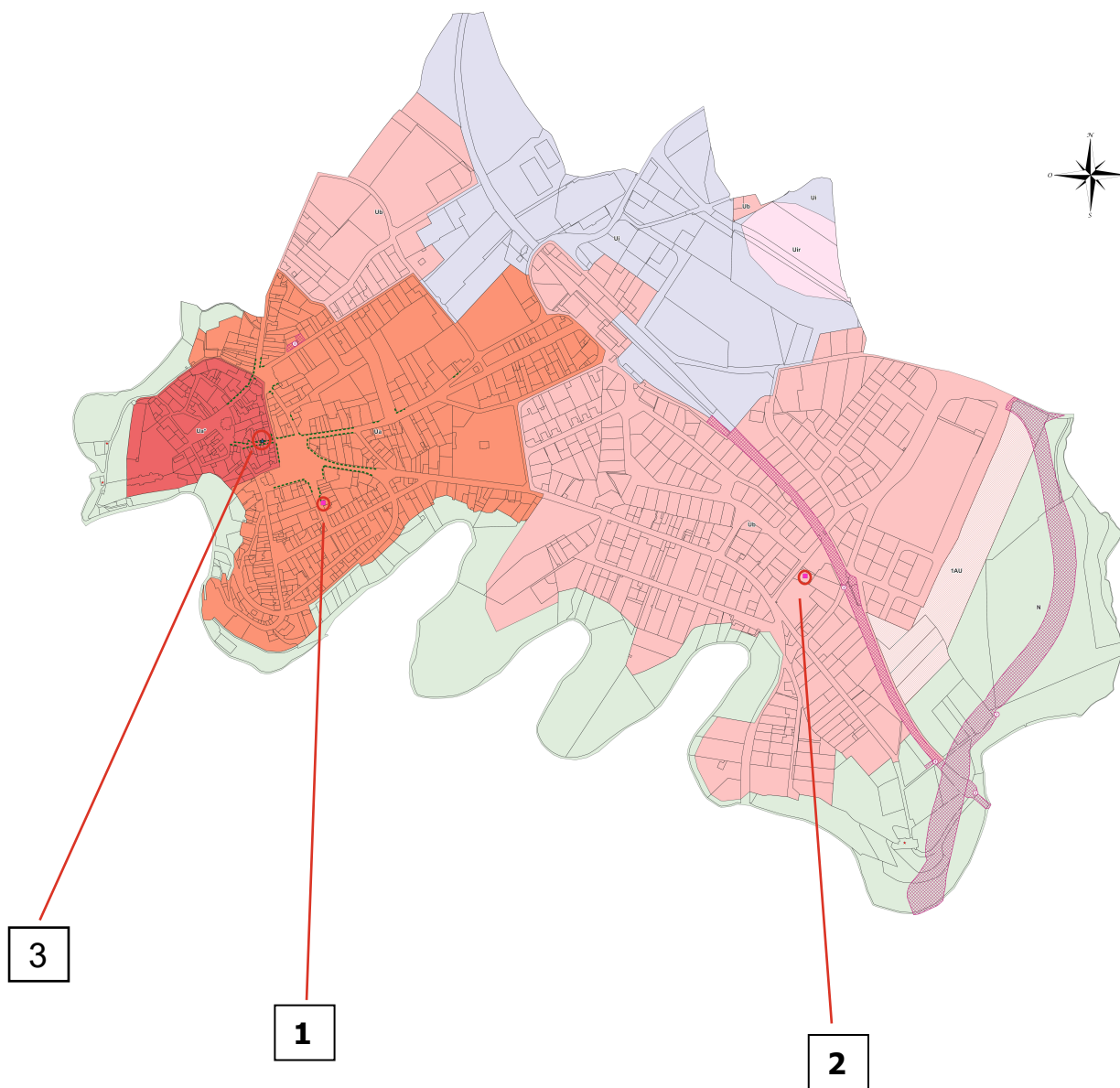


COMMUNE DE BOUSSAC

PLAN LOCAL D'URBANISME

ÉLÉMENTS REMARQUABLES DU PATRIMOINE



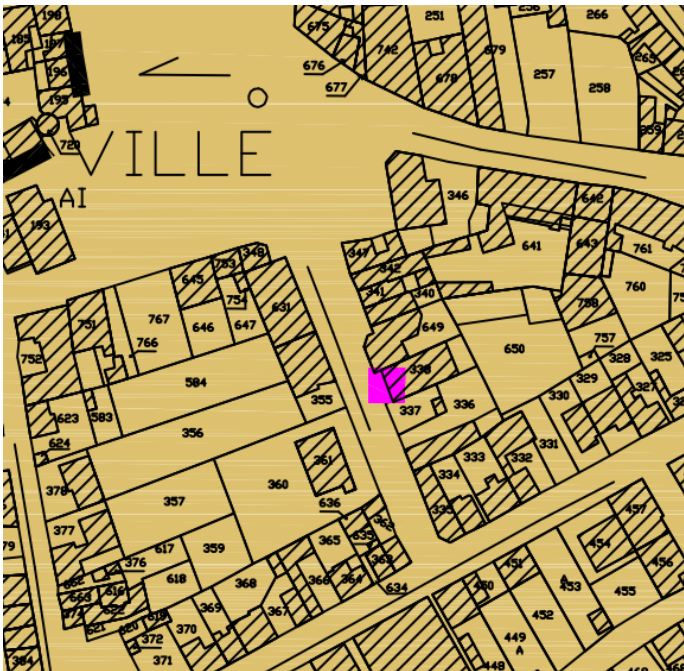
1. La façade des anciens bains douches

Localisation : 13 rue de la République - parcelle AI 338.

Descriptif synthétique : œuvre de l'architecte M. REYNAUD, le bâtiment des bains douches a été achevé en 1935 pour répondre aux carences locales en matière d'hygiène. Inutilisé depuis plusieurs décennies, l'intérieur a été réaménagé et les équipements sanitaires supprimés. L'intérêt du bâtiment réside aujourd'hui dans sa façade, encore composée :

- d'un auvent à deux pans au-dessus de la porte d'entrée,
- de briques pressées recouvertes d'une peinture de teinte bleu-vert et orange reprenant la forme des baies du rez-de-chaussée et occupant également la partie haute de la façade,
- de larges baies de forme hexagonale au rez-de-chaussée,
- et de l'inscription "BAINS DOUCHES" en lettres dorées sur fond bleu azur.

Prescriptions : les éléments précités devront être impérativement conservés et ne pourront faire l'objet d'aucune modification, à l'exception de celles visant à leur restauration dans un objectif de leur redonner un aspect le plus proche possible de leur origine.



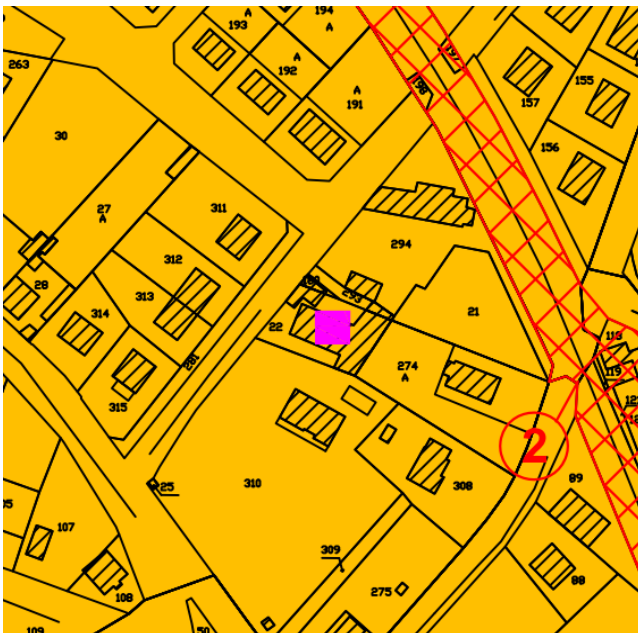
2. Le château d'eau

Localisation : rue du Château d'Eau - parcelle AH 22.

Descriptif synthétique : d'une capacité de 400 m³, l'édifice a été achevé en 1935 pour permettre de satisfaire les besoins en eau d'environ 1 300 habitants. Il possède une enveloppe de briques dans un style Art déco particulièrement sobre. La salle des vannes est accessible par un escalier extérieur donnant sur un ensemble de cinq baies disposées sous un arc en plein cintre. De forme trapézoïdale, elle s'oppose visuellement à la forme cylindrique du fût.

A noter que le château d'eau a fait l'objet d'une labellisation au titre du patrimoine XX^{ème} siècle.

Prescriptions : l'ensemble devra être impérativement conservé et ne pourra faire l'objet d'aucune modification, à l'exception de celles visant à leur restauration dans un objectif de leur redonner un aspect le plus proche possible de leur origine (en particulier en ce qui concerne les briques).



3. Le rez-de-chaussée de la vitrine commerciale

Localisation : 2 rue Martin Nadaud – parcelle AI n°817

Descriptif synthétique : Le local est actuellement vacant. L'intérêt de ce rez-de-chaussée réside aujourd'hui dans l'architecture Art Déco de sa façade encore composée de :

- Des motifs de la porte en fer forgée,
- Les encadrements de grandes fenêtres et de la porte aux pans coupés
- L'enseigne du commerce

Prescription : les éléments précités devront être impérativement conservés et ne pourront pas faire l'objet d'aucune modification, à l'exception de celles visant à leur restauration dans un objectif de leur redonner un aspect le plus proche possible de celui d'origine.

